

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation notamment les articles L711-3, D651-1, R715-9 à R715-9-5,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement en vigueur,

## **ARRÊTE**

### **Article 1er :**

Comme suite à la réunion du comité technique en date du 11 juin 2019, sont désignées membres de la commission action sociale :

- Mélanie HENRY
- Valérie THEVENIN

### **Article 2 :**

Les personnels ci-dessus mentionnés sont désignés pour la période du 11 juin 2019 au 6 décembre 2022.

Fait à Troyes, le 19 mai 2020



Pierre KOCH  
Directeur

Original      Service des affaires juridiques  
Copies        Intéressé(s)  
                  Direction des ressources humaines  
                  Diffusion générale : ENT